

Documents historiques transférés aux Archives

Les Archives publiques du Canada et le réseau CTV *Television Network Limited* ont signé récemment un accord visant à garantir le choix et la conservation de documents audio-visuels présentant une valeur historique pour les Canadiens. Aux termes de cet accord, CTV transférera à la division des Archives publiques connue sous le nom d'Archives nationales du film des bandes-vidéo et des films originaux lui appartenant.

Les documents transférés seront de trois types:

- documents "historiques" que les Archives peuvent mettre à la disposition du public à des fins de référence, d'exposition, de consultation et de reproduction;
- documents "courants" qui ne peuvent être communiqués qu'à titre de référence; et
- documents à "diffusion restreinte" que les Archives s'engagent à ne pas communiquer pendant une période déterminée. Chaque année, 10 p. cent au moins des documents "courants" et à "diffusion restreinte" seront reclassés "historiques".

"Le présent accord est d'une importance extrême pour les Archives et le pays tout entier," a dit M. Wilfred I. Smith, archiviste fédéral, au cours de la cérémonie. "Depuis une vingtaine d'années, la télévision est l'un des grands organes d'information qui, jour après jour, enregistre l'actualité, en fait, l'histoire contemporaine. Depuis la fondation de CTV, en 1961, ses caméras et ses journalistes ont "couvert" tous les événements importants et enregistré l'évolution des tendances sociales et politiques qui ont façonné notre vie et notre société. A l'avenir, ces documents seront d'une aide inestimable pour les historiens, les chercheurs et toute personne s'intéressant à notre histoire."

"En acceptant aujourd'hui de transférer ses films et ses bandes-vidéo aux Archives publiques, CTV leur assure la protection et la conservation que mérite leur valeur intrinsèque et contribue à enrichir le patrimoine des générations futures."

"Nous espérons, a continué M. Smith, que le présent accord créera un précédent dont s'inspireront les stations af-

filiées au réseau CTV et que d'autres organismes, qui ont en leur possession des documents similaires, concluront des accords semblables avec les Archives publiques".

Surveillance accrue des flottes de pêche étrangères

A la demande du Service fédéral des pêches et des sciences de la mer, la surveillance aérienne des flottes de pêche étrangères évoluant au large des côtes du Canada a été augmentée cette année, avec l'aide d'aéronefs des Forces armées.

Le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a exprimé sa satisfaction, relativement à l'augmentation des activités de surveillance qui, selon lui, aidera beaucoup à faire respecter les limites territoriales et les zones destinées à protéger les pêches du Canada. Les mesures prises avec le ministère de la Défense nationale en vue d'une surveillance aérienne accrue des flottes étrangères font suite à l'augmentation des engagements internationaux et aux appels d'aide répétés de la part des pêcheurs canadiens.

Des aéronefs des Forces armées ont effectué deux fois par semaine des vols au-dessus des bancs Brown et Georges, au large de la Nouvelle-Écosse, pendant la saison d'interdiction de la pêche de l'aiglefin qui s'est terminée le 31 mai. Des vols hebdomadaires prendront place toute l'année au cours des périodes d'activités de pêche les plus intenses, afin d'assurer l'observation des contingents de prise établis dans le cas des principales espèces de poisson de l'Atlantique Nord-Ouest. Sur la côte du Pacifique, il se fera des patrouilles aériennes régulières des limites des zones de pêche et des secteurs touchés par les accords internationaux. Cette année, on a retenu les aéronefs des Forces armées pour un total d'environ 2,500 heures de vol (une augmentation de 15 à 20 p. cent) en vue de missions de surveillance de la pêche (1,400 sur la Côte est et 1,100 sur la Côte ouest).

La surveillance aérienne se révèle un complément précieux pour les patrouilles régulièrement effectuées par les bateaux de protection des pêches qui

sillonnent les eaux côtières pour le Service des pêches et des sciences de la mer. Les deux plus grands bateaux de patrouille de la côte atlantique, soit le *Chebucto*, dont la base est à Halifax et le *Cape Freels*, à Saint-Jean (Terre-Neuve) seront munis cet été, d'embarcations de débarquement leur permettant d'aborder les bateaux plus efficacement en haute mer, afin de vérifier toute infraction relative aux pêches.

Un système-radio permettant d'avertir les bateaux canadiens et étrangers des secteurs de concentration d'engins de pêche près des côtes est maintenant établi dans la région de Terre-Neuve. Il a déjà servi à prévenir plusieurs incidents.

Récents nominations diplomatiques

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé les nominations suivantes qui entreront en vigueur dans les prochains mois:

M. Robert McDonald Adams, sous-ministre adjoint (Immigration) au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, au poste de consul général à San Francisco, Californie. Il succédera à M. J.S. Nutt qui reviendra à Ottawa.

M. J. Alan Beesley, directeur général du Bureau des affaires juridiques, au poste d'ambassadeur en Autriche, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel et représentant permanent auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il succédera à M. N.F.H. Berlis qui reviendra à Ottawa.

M. Georges Henri Blouin, directeur général du Bureau du personnel, au poste d'ambassadeur en Espagne. Il succédera à M. J.E.G. Hardy qui reviendra à Ottawa.

M. Malcolm Norman Bow, directeur de la Direction de l'Amérique latine, au poste d'ambassadeur à Cuba. Il succédera à M. K.C. Brown qui reviendra à Ottawa.

M. Frank B. Clark, chargé d'affaires à Manille, et précédemment du Service des Délégués commerciaux, au poste de premier ambassadeur canadien aux Philippines.

M. Jean-Louis Delisle, directeur de la direction des Relations avec les universités, au poste de consul général à